



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1359

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Station de relèvement des eaux usées de Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1359**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Station de relèvement des eaux usées de Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La station de relèvement des eaux usées de Gerland, construite au début des années soixante, est insérée dans les aménagements paysagers du parc. Elle relève les effluents domestiques et les eaux pluviales du parc, du stade et du port industriel Edouard Herriot.

La vétusté de l'ensemble électromécanique ainsi que la présence d'infiltrations imposent une rénovation globale de cette station.

Elle comprend un poste de dégrillage-dessablage et un poste de relèvement équipé de 6 pompes ayant un débit unitaire d'environ 350 litres/seconde, 4 pompes pouvant fonctionner en simultané.

Elle relève les eaux unitaires du secteur de Gerland sur 9 mètres de hauteur afin de rejoindre le collecteur de l'avenue Tony Garnier vers la station d'épuration de Saint Fons.

L'objectif de cette rénovation est d'éviter les infiltrations, de remplacer les équipements vétustes et de reprendre le fonctionnement du pompage afin de diminuer les coûts de fonctionnement de cette station.

A l'issue des études diagnostic, la rénovation comprendrait des interventions sur le génie civil, les équipements électromécaniques et électriques et les automates. La maîtrise d'œuvre des travaux serait réalisée en interne.

Le montant global prévisionnel de l'opération s'élèverait à 1 750 000 € HT travaux, études diagnostic et de faisabilité, contrôle technique et mission coordination, sécurité, protection de la santé compris.

Il est proposé au Conseil de programmer et de financer le projet de réhabilitation de la station de relèvement de Gerland selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2009-2010 : phase étude et consultation des entreprises en vue d'un démarrage des travaux en novembre 2010 et d'une réalisation des travaux au cours de l'année 2011.

En conséquence, le calendrier prévisionnel des dépenses peut être établi comme suit :

Année	2009-2010	2011	Total
Montant (en € HT)	380 000 €	1 370 000 €	1 750 000 €

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme partielle sur l'opération n° 2046 à hauteur de 380 000 € HT par délibération n° 2009-0932 du 28 septembre 2009 du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération de réhabilitation de la station de relèvement des eaux usées de Gerland.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme C4 : Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2046, individualisée le 28 septembre 2009 à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 370 000 € HT en dépenses en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 750 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.